



Montréal, le 15 janvier 2025

**Objet : avis sur le projet de règlement paru à la gazette officielle du 26 décembre 2024**

---

Madame la ministre,

La Société québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI) a pris connaissance du projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles paru le 26 décembre 2024 dans la Gazette officielle, Partie 2.

La SQDI accueille favorablement les modifications réglementaires proposées par le gouvernement. En particulier, nous sommes satisfaits de voir que les montants liés à la Prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH) ne seront pas coupés pour les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours.

Il s'agit d'une demande que la SQDI a formulée à de nombreuses reprises depuis la présentation du premier projet de loi visant à créer la PCPH. Nous sommes donc reconnaissants que le gouvernement ait finalement pris un engagement ferme à ne pas pénaliser les futurs prestataires de la PCPH.

En ce qui a trait aux autres exclusions prévues dans le projet de règlement, la SQDI est également satisfaite des propositions réglementaires. Celles-ci sont pertinentes et aideront sans aucun doute les personnes les plus vulnérables, dont un certain nombre de personnes ayant une déficience intellectuelle.

Enfin, la SQDI se tient à votre disposition afin de travailler sur les projets de règlements à venir découlant de la mise à jour de la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*. À titre de partenaire privilégié du gouvernement sur ces enjeux, la SQDI répondra à l'appel le temps venu.

Amélie Duranleau, directrice générale, Société québécoise de la déficience intellectuelle